

Le département du Pas-de-Calais est placé en **vigilance JAUNE canicule** à compter de 16 heures ce jeudi 6 août jusqu'au mercredi 12 août à 14h00.

Dans ce contexte, je vous demande de bien vouloir prendre des mesures adaptées, notamment en limitant les déplacements exposant à la chaleur ou en reportant la pratique d'activités physiques et sportives. Votre attention est attirée sur le fait que **cette vigilance JAUNE canicule ne vient pas modifier l'application du protocole sanitaire actuellement en vigueur**. Il convient donc d'intégrer ce paramètre dans vos arbitrages et choix d'organisation.

Concernant les séjours et activités sous tente, ces dernières ne sont pas formellement proscrites. Je vous laisse toutefois le soin d'apprécier au cas par cas, en fonction de la situation, la localisation, des possibilités d'adaptation, et si possible en concertation avec les familles, l'opportunité de maintenir ou non l'activité.

Les principaux guides, outils et recommandations en cas de fortes chaleurs restent accessibles sur le site internet du Ministère chargé de la Santé (<https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-climatiques/canicule>). Je vous demande de bien vouloir les diffuser largement auprès de vos équipes encadrantes.

Je vous recommande également de prendre régulièrement connaissance du niveau d'alerte (en consultant notamment le site dédié de Météo France : <http://vigilance.meteofrance.com/> ou via le portail de l'État dans le département : <http://www.pas-de-calais.gouv.fr/>).

Vous remerciant pour votre vigilance et votre mobilisation.